

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 septembre 2019 à 20 h 30

Convocation du 9 septembre 2019

Étaient présents : Bruno LECOMTE, Laurent COCHONNEAU, André DIAZ, Mathilde PLU, Christophe LALOU, Laëtitia GUTKNECHT, Joël CHESNIER, Fatima CHENNOUKH, Claudine BIZOT, Jean-Marie BOULAY, Jean-Yves BOURGES

Absents excusés : Jean-Daniel NOËL donne pouvoir à Bruno LECOMTE
Michel DEROUINEAU donne pouvoir à Jean-Yves BOURGES
Christian BARBEAU
Marie-Line RENEL

Étaient absents non excusés : Manuella AUBRY-CHABLE, Pascal MARTIN, Sylvie HÉRON

Secrétaire de séance : André DIAZ est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- Décision Modificative
 - Autorisation de versement des indemnités des élections aux agents
 - Prêt acquisition de la pharmacie
 - Mise à disposition des locaux 2018 pour le CIAS
 - Renouvellement du contrat de la machine à affranchir
 - Nomination de Monsieur BLAISON pour l'étude encadrée
 - Paiement des heures complémentaires de Mme JAMOIS pour 2019
 - Paiement des frais kilométriques de M. GUÉNERIE Erwan pour la semaine 37
 - Création d'un poste d'adjoint technique
 - Questions diverses
-

Monsieur le Maire propose de passer le point « Prêt acquisition de la pharmacie » en premier.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

❖ Prêt acquisition de la pharmacie

M. DIAZ présente les trois propositions pour l'achat de la l'ancienne pharmacie : Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel.

Le prêt est de 160 000 € (+ 30 000 € de fonds propres) sur quinze ans avec un taux fixe.

Les échéances sont fixes pour la Caisse d'Épargne et dégressives pour le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Banque	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Échéance trimestrielle fixe	2 759,18 €	Dégressif	Dégressif
Première échéance dégressive	Fixe	2 965,83 €	3 122,67 €
Dernière échéance dégressive	Fixe	2 671,46 €	2 674,07 €
Montant annuel	11 036,71 €	Dégressif	Dégressif
Taux fixe	0,45 %	0,75 %	1,16 %
Frais de dossier	300,00 €	150,00 €	160,00 €
Intérêts	5 550,80 €	9 124,38 €	13 748,00 €
Coût du crédit	5 850,69 €	9 274,38 €	13 908,00 €

M. le Maire propose de retenir la Caisse d'Épargne.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : pour 13

❖ Décision Modificative 2

Investissements – Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
2315	Travaux Place du Mail	- 80 000 €
21312	Menuiserie EE	+ 50 000 €
2115	Terrains bâtis	+ 30 000 € + 160 000 €
Investissements – Recettes		
Compte	Libellé	Montant
1641	Emprunt (pharmacie)	+ 160 000 €

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à faire la décision modificative.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : pour 13

❖ Autorisation de versement des indemnités des élections aux agents

❖ Mise à disposition des locaux 2018 pour le CIAS

Création d'un titre de recettes d'un montant de 396,72 € pour l'occupation des locaux par le CIAS.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : pour 13

❖ **Renouvellement contrat de la machine à affranchir**

Dans le cadre du renouvellement du contrat de la machine à affranchir qui expire le 17/12/2019, des propositions sont soumises au conseil.

Entreprise	NEOPOST	FRANCOTYP	PITNEYBOWES
Estimation coût annuel de la machine (HT)	195,85 €	340 €	360 €
Tarif encre	120 € / cartouche (1 cartouche offerte)	Inclus	134 € / cartouche (1 cartouche offerte)

Compte tenu du coût et du fait que la machine à affranchir est fabriquée à proximité, au Lude, NEOPOST est choisi comme prestataire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : pour 13

❖ **Nomination de M. BLAISON pour l'étude encadrée**

❖ **Paiement des heures complémentaires de Mme Karine Jamois pour 2019**

❖ **Paiement des frais kilométriques de M. Erwan GUÉNERIE**

Un rappel est fait concernant le contrat de M. GUÉNERIE Erwan. En remplacement d'un agent, il est employé par la mairie directement de la semaine 37 à 39 (pour un coût total de 1286,13 €) au lieu de passer par le Centre de Gestion (2835 €).

M. le Maire propose au Conseil de lui payer ses frais kilométriques. Le barème est de 0,37 € par kilomètre. Habitant à 10 km de la commune, cela correspond à 100 km par semaine soit un coût de 37 €.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à lui payer ses frais de route.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : pour 13

❖ **Création d'un poste d'adjoint technique**

Mme Brenda FOURNIER a été titularisée par la Communauté de commune d'Orée de Bercé-Bélinois.

M. le Maire demande l'annulation de la délibération n°2019-07-02 du 29 juillet 2019.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : pour 13

M. le Maire demande une création de poste d'adjoint technique à compter du 16 septembre 2019 pour 7 heures vingt-cinq centièmes par semaine.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : pour 13

❖ Délibération pour le marché de débroussaillage des fossés

Ce point est rajouté à l'ordre du jour.

M. André DIAZ rappelle le besoin de prendre une délibération pour autoriser M. le Maire à signer le marché de débroussaillage avec la société LÉVEILLÉ pour un montant de 6 342 € HT (part communale sans curage).

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 13 pour

❖ Questions diverses

Achat taille-haies et lamier

Le lamier du taille-haie est abîmé. Le réparer coûterait environ 200 € HT.

M. Christophe LALOU présente un devis de la société ÉQUIP'JARDIN pour un lamier neuf de 228 € HT.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir un lamier neuf au lieu de réparer celui abîmé.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 13 pour

M. Christophe LALOU propose par la même occasion d'acquérir un taille-haie avec lamier afin d'en avoir deux. Le coût est de 652,50 € HT.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 13 pour

Utilisation de la subvention du Comice

M. Christophe LALOU présente trois devis de matériel pour utiliser la subvention de 4542,09 € du Comice.

Devis n°1 – 5312,66 € HT :

- 15 barrières
- 10 tables
- 21 bancs
- 4 barnums

Devis n°2 – 5482,06 € HT :

- 15 barrières
- 10 tables
- 1 banc
- 4 barnums
- 60 chaises

Devis n°3 – 5795,74 € HT :

- 15 barrières
- 10 tables
- 1 banc
- 4 barnums
- 96 chaises

Il est proposé de choisir le devis n°3 car les chaises pourront être mises à disposition lors de manifestations importantes. Sachant qu'il y a 19 bancs en stock, il faut en racheter un pour en avoir un nombre de pair (1 table = 2 bancs).

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 13 pour

Blocs de béton

La cimenterie de Luché-Pringé propose de donner ces blocs gratuitement. Ils pèsent entre 300 et 400 kg.

Si nous sommes intéressés, il faut aller les récupérer à Luché-Pringé.

M. le Maire propose d'en prendre une douzaine afin de les utiliser pour la sécurité des lieux lors de manifestations publiques.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 13 pour

État de la maison inoccupée rue du Maine

Des riverains ont signalé l'occupation anormale d'une maison à l'abandon.

M. le Maire doit prendre un arrêté d'insalubrité et faire une déclaration de péril.

Il va avertir le notaire du terrain qui va devoir faire le nécessaire pour empêcher l'accès au public.

Demande pour une urne et un isoloir

Claudine BIZOT souhaiterait le prêt d'une urne et d'un isoloir pour la semaine du 7 octobre pour les élections des élèves du Lycée Les Horizons ainsi qu'une aide pour le montage, la semaine du 7 octobre.

Pot de rentrée

Le pot de rentrée des élus aura lieu le 7 octobre 2019 à 18h00.

Levée du Conseil à 22 h 20

Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 14 octobre 2019 à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

André DIAZ

Bruno LECOMTE